

ANNECY, LE MERCREDI 15 JANVIER 2025

VIE INSTITUTIONNELLE

Éducation et collèges, première priorité du Conseil départemental

Le nouvel exécutif et la nouvelle équipe du Conseil départemental, mis en place en juillet 2021, ont trouvé une situation catastrophique concernant les collèges de Haute-Savoie, tant en nombre d'élèves par collège (le plus élevé de France) que dans l'état de vétusté d'un certain nombre d'établissements avec 172 préfabriqués soit 9420m².

L'ensemble des conseillers départementaux ont décidé de faire du Plan Collège la priorité n°1 d'ici à 2030 avec 1 milliard d'euros d'investissement (construction de 10 nouveaux collèges ; 3 rénovations complètes ; 10 réhabilitations).

A la rentrée de septembre 2025, soit seulement 4 ans après notre arrivée, nous aurons livré 3 nouveaux collèges dans le Genevois que nous avons trouvé au stade du concours d'architecte (Vulbens, Saint Cergues, Vétraz Monthoux) et lancé la reconstruction du collège de Saint Jeoire. La rénovation complète des collèges de Passy et de Scionzier aura été achevée. Les autres réhabilitations ou nouveaux projets seront soit lancés, soit au stade du concours d'architecte, soit au stade du dépôt du permis de construire avec le foncier clairement identifié.

Quand on connaît la situation dans laquelle nous avons trouvé le Département il y a 4 ans, que l'ensemble du Plan Collèges a été présenté en séance publique, à la presse, aux élus locaux, publié dans le Magazine du Département, sur les réseaux sociaux et le site Internet, échangé et validé par toutes les instances de l'Education Nationale dont le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui ont tous souligné que ce Plan Collèges était tout simplement unique en France, on ne peut que s'étonner qu'une conseillère départementale qui siégeait auparavant au sein de l'Assemblée départementale qui plus est en tant que Vice-Présidente et donc comptable beaucoup plus que d'autres de la situation catastrophique des collèges de Haute-Savoie, et qui a été associée et a voté l'ensemble des décisions du Conseil départemental, soit au cœur de cette agitation soudaine si ce n'est une nouvelle fois pour souffler sur les braises sur ce sujet comme sur d'autres comme si elle n'avait toujours pas digéré la défaite à la présidence du Conseil départemental en juillet 2021.

Nous souhaitons réaffirmer que les collèges sont la priorité n°1 de notre mandat. La construction de 10 nouveaux collèges permettra aussi d'offrir 10 établissements éducatifs, culturels et sportifs neufs y compris pour les collectivités territoriales en dehors du temps scolaires. Ces nouveaux collèges permettront de réduire les effectifs des collèges en surcapacité.

Il est évident qu'il n'est pas possible de construire 10 nouveaux collèges en gardant la même carte scolaire. Quand un maire construit une école, la Région un lycée ou le Département un collège, cela provoque inévitablement un ajustement et une modification de la carte scolaire.

Concernant la sectorisation des collèges de Saint Cergues et Vétraz Monthoux, nous avons sollicité l'Education Nationale qui, soucieuse des problématiques, souhaite privilégier le maintien des classes de 3ème dans les établissements historiques des

élèves. Nous rappelons que nous nous engageons, au terme de la première année de fonctionnement, à étudier une clause de revoyure qui nous permettra d'ajuster au cas par cas le périmètre scolaire, mais seulement après une première année de fonctionnement.

En ce qui concerne le transport scolaire, si la loi demande au Conseil départemental et au seul Conseil départemental de choisir l'emplacement, de construire et faire fonctionner le collège, d'arrêter la carte scolaire, la loi précise que le transport scolaire est de la responsabilité des collectivités territoriales. Nous en sommes en contact et faisons confiance aux collectivités territoriales pour organiser le transport scolaire.

Nous tenons également à rappeler que, les maires du secteur de Findrol le savent, le Conseil départemental recherche un terrain autour du Carrefour de Findrol pour construire à terme un nouveau collège, compte-tenu de la croissance démographique du secteur.

A ce titre, le nouvel exécutif se permet de rappeler qu'il y avait dans le PLU de Nangy un terrain en emplacement public réservé pour construire un nouveau collège. Le Maire de Nangy nous a confirmé qu'il avait été retiré du PLU à la demande de l'ancien exécutif du Conseil départemental, ce que nous regrettons au plus haut point et ce qui nous met dans la situation actuelle.

Nous travaillons pour l'intérêt général et l'intérêt d'une vie scolaire apaisée, ce qui ne peut être le cas dans des collèges de plus de 900 élèves, alors que la moyenne nationale est de 500 élèves.

Nous continuons de rester à disposition même si la concertation a été très large pour faire en sorte que la rentrée scolaire 2025 se passe dans de bonnes conditions, sans pour autant fermer la porte à d'éventuelles modifications dans les prochaines années.

Jean-Philippe MAS
Vice-Président délégué à la Jeunesse,
l'Education et la Politique de la Ville

Odile MAURIS
Présidente de la Commission Education,
Jeunesse, Sports, Culture et Patrimoine

Lionel TARDY
Vice-Président délégué aux Routes,
Bâtiments, Pistes Cyclables, Mobilités,
Numérique et Anciens combattants

Daniel DÉPLANTE
Président de la Commission Infrastructures
routières, Déplacements et Mobilité,
Bâtiments, Aménagement numérique

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse
Célia PICARD
06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse
Leslie GUILLEMAIN
06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr
hautesavoie.fr/espacepresse
[@htesavoiepresse](https://www.instagram.com/htesavoiepresse)